

Vœu voté par les clubs à l'Assemblée Générale de la LMF du 23/06/2012

RAPPEL

A compter de la saison 2012/2013,

pour toutes les compétitions départementales U15 et U18,

championnats et coupes, de niveau départemental,

la fonction d'arbitre assistant sera obligatoirement remplie par un ou plusieurs joueurs U15 ou U18 inscrits sur la feuille de match pour les équipes qui ont 13 joueurs au moins inscrits sur la feuille de match.

Les joueurs qui remplissent le rôle d'arbitre assistant pourront participer également à la rencontre en tant que joueur.

Un joueur exclu lors de la rencontre ne pourra pas remplir le rôle d'arbitre assistant sur cette rencontre et durant le temps de sa suspension.

Préconisations :

1 joueur arbitre la 1^{ère} période, un autre la 2^{ème}.

Le club qui reçoit fournira les drapeaux et les chasubles « sois foot, joue dans les règles » pour les arbitres assistants.

Tous les joueurs, à tour de rôle, devront remplir ce rôle plusieurs fois dans la saison.

Une équipe composée de 12 joueurs ou moins pourra être arbitrée par un autre jeune licencié du club (U15, U18), dans la mesure du possible. A défaut, un accompagnateur licencié, adulte, pourra remplir cette fonction.

L'ensemble des jeunes devront être préparés à cette tâche par leurs éducateurs lors des séances d'entraînement, assistés éventuellement d'un arbitre du club (CF. fiches « l'arbitrage par les joueurs à l'entraînement » et « gestuelle, positions et signalisations des arbitres » du classeur « sois foot, joue dans les règles »).

Un arbitre officiel ou le référent éducatif du club qui accueille pourra être chargé de conseiller les jeunes assistants des 2 équipes.

Les éducateurs et accompagnateurs devront avoir un comportement et une attitude positive vis-à-vis de l'ensemble des jeunes arbitres en situation de formation.